



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 24 juin 2010

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et M. MELOTTE

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 82

Nombre de présents participants au vote : 61

Nombre de membres en exercice : 82

Nombre de procurations : 17

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Patrick MOREAU	M. Louis LAURENT
M. Pierre PRIBETICH	M. Dominique GRIMPRET	M. Roland PONSAA
M. Jean ESMONIN	M. Jean-Pierre SOUMIER	M. Michel ROTGER
Mme Colette POPARD	M. André GERVAIS	M. François NOWOTNY
M. Rémi DETANG	M. Benoît BORDAT	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Patrick MASSON	M. Joël MEKHANTAR	M. Claude PICARD
M. José ALMEIDA	Mme Anne DILLENSEGER	M. Gaston FOUCHERES
M. Jean-François DODET	Mme Christine DURNERIN	M. Pierre PETITJEAN
M. François DESEILLE	Mme Nelly METGE	Mme Claude DARCIAUX
M. Laurent GRANDGUILLAUME	Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE	M. Nicolas BOURNY
M. Patrick CHAPUIS	Mme Elisabeth BIOT	M. Philippe GUYARD
M. Michel JULIEN	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
Mme Marie-Françoise PETEL	M. Alain MARCHAND	M. Gilles MATHEY
M. Gérard DUPIRE	M. Mohammed IZIMER	M. Jean-Claude GIRARD
M. Jean-François GONDELLIER	Mme Hélène ROY	Mme Françoise EHRE
Mme Catherine HERVIEU	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Patrick BAUDEMMENT
M. François-André ALLAERT	Mme Joëlle LEMOUZY	Mme Geneviève BILLAUT
M. Jean-Claude DOUHAI	Mlle Stéphanie MODDE	M. Michel BACHELARD
M. Jean-Paul HESSE	M. Alain LINGER	M. Philippe BELLEVILLE
Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Franck MELOTTE	Mme Noëlle CABBILLARD.
M. Yves BERTELOOT		

Membres absents :

M. Didier MARTIN	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Patrick CHAPUIS
M. Alain MILLOT	M. Christophe BERTHIER pouvoir à M. François DESEILLE
Mlle Christine MARTIN	M. Philippe DELVALEE pouvoir à Mlle Stéphanie MODDE
M. Gilles TRAHARD	M. Georges MAGLICA pouvoir à M. Pierre PRIBETICH
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Gérard DUPIRE
	Mlle Nathalie KOENDERS pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
	Mme Myriam BERNARD pouvoir à M. Mohammed IZIMER
	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD pouvoir à Mme Elizabeth REVEL-LEFEVRE
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à M. François-André ALLAERT
	M. Philippe CARBONNEL pouvoir à M. Michel JULIEN
	M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
	Mme Christine MASSU pouvoir à M. François NOWOTNY
	M. Michel FORQUET pouvoir à Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
	M. Jean-Philippe SCHMITT pouvoir à M. Nicolas BOURNY
	M. Murat BAYAM pouvoir à M. Jean-Paul HESSE
	M. Rémi DELATTE pouvoir à M. Jean-François DODET
	M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Affectation des résultats 2009 - Budget principal et budgets annexes

Les comptabilités M14 et M4/M43 imposent de délibérer sur l'affectation du résultat de fonctionnement.

Ainsi, il convient d'affecter en priorité et à titre obligatoire, le résultat excédentaire de fonctionnement provenant du compte administratif 2009, augmenté du résultat reporté des exercices précédents inscrit au budget 2009, de la manière suivante :

- à l'apurement d'un éventuel déficit de fonctionnement constaté en 2009,
- à la couverture du déficit de la section d'investissement, y compris les restes à réaliser, constatés au compte administratif 2009.

Le solde peut être affecté soit en fonctionnement, soit en investissement.

Budget principal : à fin 2009, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 12 640 832,42 € après prise en compte des restes à réaliser. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (soit 17 973 476,52 €) prioritairement à la couverture du déficit d'investissement, le solde (soit 5 332 644,10 €) restant en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire.

Budget annexe de la D.P.I. et des D.A.S.R.I. : à fin 2009, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 210 449,52 € après prise en compte des restes à réaliser. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (soit 289 061,46 €) prioritairement à la couverture du déficit d'investissement, le solde (soit 78 611,94 €) restant en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire.

Budget annexe des transports publics urbains : à fin 2009, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 10 527 166,58 € après prise en compte des restes à réaliser en investissement. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (soit 18 061 556,15 €) prioritairement à la couverture du déficit d'investissement, le solde (soit 7 534 389,57 €) restant en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire.

Budget annexe du crématorium : le compte administratif 2009 faisant ressortir un excédent aussi bien en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, il n'est pas nécessaire de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement en section d'investissement. Il est proposé d'inscrire ce résultat (soit 224 052,38 €) en totalité en section de fonctionnement.

Budgets annexes de prestations de collecte et de traitement des ordures ménagères : il n'y a pas d'opérations en section d'investissement, donc il n'y a pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

Budget annexe de la zone d'activités de Bretenière : il n'y a pas lieu de procéder à une affectation du résultat de fonctionnement sur ce budget, du fait de la tenue d'une comptabilité de stocks. Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2009 est égal à 0.

Budget annexe du groupe turbo-alternateur : à fin 2009, le besoin de financement de la section d'investissement s'élève à 235 325,48 € après prise en compte des restes à réaliser. Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement (soit 1 114 558,09 €) prioritairement à la couverture du déficit d'investissement, le solde (soit 879 232,61 €) restant en section de fonctionnement pour alimenter le budget supplémentaire.

Vu l'avis de la Commission,

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- de déterminer les reports des résultats et leur affectation sur l'exercice 2010 comme suit :

Budget principal 2010

▪ excédent de fonctionnement reporté (002)	5 322 644,10 €
▪ déficit d'investissement reporté (001)	- 15 951 651,84 €
▪ affectation du résultat de fonctionnement en investissement (1068)	12 640 832,42 €
<i>(Solde positif des restes à réaliser d'investissement : 3 310 819,42 €)</i>	

Budget annexe de la décharge de produits inertes 2010

▪ excédent de fonctionnement reporté (002)	78 611,94 €
▪ déficit d'investissement reporté (001)	-76 422,87 €
▪ affectation du résultat de fonctionnement en investissement (1068)	210 449,52 €
<i>(solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 134 026,65 €)</i>	

Budget annexe des transports publics urbains 2010

▪ excédent de fonctionnement reporté (002)	7 534 389,57 €
▪ déficit d'investissement reporté (001)	- 9 327 995,79 €
▪ affectation du résultat de fonctionnement en investissement (1068)	10 527 166,58 €
<i>(solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 1 199 170,79 €)</i>	

Budget annexe du crématorium 2010

▪ excédent de fonctionnement reporté (002)	224 052,38 €
▪ excédent d'investissement reporté (001)	59 683,99 €
▪ affectation du résultat de fonctionnement en investissement	néant
<i>(solde des restes à réaliser d'investissement : 0 €)</i>	

Budget annexe de prestation de collecte des ordures ménagères 2010

▪ excédent de fonctionnement reporté (002)	855,58 €
▪ affectation du résultat de fonctionnement en investissement	néant

Budget annexe de prestation de traitement des ordures ménagères 2010

▪ résultat de fonctionnement reporté (002)	3 083,21 €
▪ affectation du résultat de fonctionnement en investissement	néant

Budget annexe de la zone d'activités de Bretenières 2010

▪ excédent de fonctionnement reporté (002)	néant
▪ excédent d'investissement reporté (001)	11 912,20 €

Budget annexe du groupe turbo-alternateur 2010

▪ excédent de fonctionnement reporté (002)	879 232,61 €
▪ excédent d'investissement reporté (001)	57 657,10 €
▪ affectation du résultat de fonctionnement en investissement (1068)	235 325,48 €
<i>(solde négatif des restes à réaliser d'investissement : 292 982,58 €)</i>	

Ces écritures seront inscrites au budget supplémentaire 2010.

Convocation envoyée le 18 juin 2010
Publié le 25 juin 2010
Déposé en Préfecture le

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

28 JUIN 2010

